Lettre Info Sécheresse (12/10/2026)

Introduction : Angers Loire Métropole dépend directement du soutien d'étiage des barrages de Villerest *(Loire)* et Naussac *(Lozère)*, et nous en dépendons exclusivement pour la production d'eau potable.

Diffusion :

- Élus : Christophe Béchu ; Jean-Paul Pavillon ; Mme Rodeau-Desroches ; Mr Rapin,
- L'ensemble des communes d'Angers Loire Métropole
- Parcs Jardins et Paysages : Fanny Maujean ; Marc Houdon
- Sports et Loisirs : Stéphanie Meyzie ; Yann Ménard
- Transport Mobilité : Virginie Caballé
- Transition Écologique : Stève Clavier ; Marc Fleury ; membres de la commission
- DGA Transition Ecologique et Aménagement : Marie Chambolle

Fréquence de diffusion : Hebdomadaire, le lundi

Période de diffusion : du 15 juin au 15 octobre

Commentaires généraux *(qualité / toujours rappeler un écogeste si pas de commentaire particulier)* :

Le débit de la Loire s'établit ce jour à **118.4 m³/s** soit une hausse de **6.6 m³/s** sur une semaine.

Le département est en seuil de restriction "**CRISE**" pour les particuliers et les collectivités conformément à l'arrêté *DDT-SEEB-PPE-Etiage-49 n°2026-13* **publié le 28/09/2026**
Lien vers Arrêté sécheresse N°13

La production est au-dessus de la moyenne estivale 2023 de production d'eau potable journalière avec **61 723 m³/jour** le 09/10/2026.
Pour mémoire la moyenne estivale 2023 était de **53 792 m³/jour.**

Le niveau de remplissage des barrages est en baisse : le barrage de Naussac est à **49%** (-1% par rapport à la semaine dernière) et celui de Villerest est à **22%** (-2% par rapport à la semaine dernière).

Le niveau de la Loire s'établit aux Ponts de Cé ce jour à une côte à -**0.59 m** soit +**0,02 m** depuis la semaine dernière.

L'eau potable produite atteint une température de 18°C.

Une partie des eaux traitées à la station d'épuration de la Baumette fait l'objet d'un traitement complémentaire : filtration et traitement aux UV. Ces eaux spécialement traitées sont autorisées en réemploi pour arrosage en pied de plants (15 à 20 m³ utilisés chaque jour).

PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

SÉCHERESSE

RESTRICTIONS & USAGES

COLLECTIVITÉS

	VIGILANCE	ALERTE	ALERTE RENFORCEE	CRISE
Arrosage des espaces arborés et massifs de fleurs	⚠	⛔ entre 8h et 20h	⛔ sauf arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 2 ans entre 20h et 9 h	⛔ sauf arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 2 ans entre 20h et 9 h
Arrosage des pelouses et terrains de sport	⚠	⛔ sauf terrains de sport entre 20h et 8h	⛔	⛔
Alimentation des fontaines publiques et privées d'ornement	⚠	⛔	⛔	⛔
Nettoyage des trottoirs et voiries (sauf impératif sanitaire et sécuritaire)	⚠	⛔	⛔	⛔
Remplissage et vidange des piscines à usage collectif	⚠	⚠	⛔ Sauf cas de premier remplissage	⛔
Manœuvres d'ouvrage sur les cours d'eau et plans d'eau connectés	⚠	⛔ sauf sous certaines conditions	⛔ sauf sous certaines conditions	⛔ sauf sous certaines conditions

L'intégralité des restrictions est détaillée dans l'arrêté en vigueur.

⚠ Auto-limitation ⛔ Interdiction

Les dispositions présentées ci-dessous ne s'appliquent pas :

- à l'utilisation des eaux stockées dans les retenues d'eau (plans d'eau, lagunes, mares, réserves) étanches, déconnectées du milieu naturel (rivières, canaux, nappes)remplies entre le 1er novembre et le 31 mars,
- à l'utilisation des eaux pluviales collectées à partir de surfaces imperméabilisées et stockées dans des aménagements réguliers (ex : récupération des eaux de toituresstockées dans des cuves),
- à l'utilisation des eaux usées traitées satisfaisant aux obligations réglementaires.

Plus d'informations sur www.maine-et-loire.gouv.fr
rubrique Action de l'État / Environnement, eau, ... / Eau et milieux aquatiques
ou via l'url : mtect.fr/506
@Prefet49

Soyons écocitoyens
Préservons la ressource en eau !

PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

SÉCHERESSE

RESTRICTIONS & USAGES

PARTICULIERS

	VIGILANCE	ALERTE	ALERTE RENFORCEE	CRISE
Arrosage des jardins potagers	⚠	⛔ entre 11h et 18h	⛔ entre 8h et 20h	⛔ entre 8h et 20h
Arrosage des espaces arborés et massifs de fleurs	⚠	⛔ entre 8h et 20h	⛔ sauf arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 2 ans entre 20h et 9 h	⛔ sauf arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 2 ans entre 20h et 9 h
Arrosage des pelouses	⚠	⛔	⛔	⛔
Lavage des véhicules	⚠	⛔ à titre privé, à domicile	⛔ à titre privé, à domicile	⛔ à domicile
Nettoyage des surfaces imperméabilisées : façades, toitures ...	⚠	⛔ sauf si intervention de professionnels et sous conditions	⛔	⛔
Remplissage et vidange des piscines	⚠	⛔ Piscine de plus de 1m³, sauf remise à niveau et premier remplissage sous conditions	⛔ Piscine de plus de 1m³, sauf remise à niveau et premier remplissage sous conditions	⛔ Piscine de plus de 1m³

L'intégralité des restrictions est détaillée dans l'arrêté en vigueur.

⚠ Auto-limitation ⛔ Interdiction

Les dispositions présentées ci-dessous ne s'appliquent pas :

- à l'utilisation des eaux stockées dans les retenues d'eau (plans d'eau, lagunes, mares, réserves) étanches, déconnectées du milieu naturel (rivières, canaux, nappes)remplies entre le 1er novembre et le 31 mars,
- à l'utilisation des eaux pluviales collectées à partir de surfaces imperméabilisées et stockées dans des aménagements réguliers (ex : récupération des eaux de toituresstockées dans des cuves),
- à l'utilisation des eaux usées traitées satisfaisant aux obligations réglementaires.

Plus d'informations sur www.maine-et-loire.gouv.fr
rubrique Action de l'État / Environnement, eau, ... / Eau et milieux aquatiques
ou via l'url : mtect.fr/506
@Prefet49

Soyons écocitoyens
Préservons la ressource en eau !

Rédaction : Centre d'Hypervision pour le compte de la Direction Eau, Assainissement & Pluvial

Restrictions en vigueur :



Niveau des barrages :



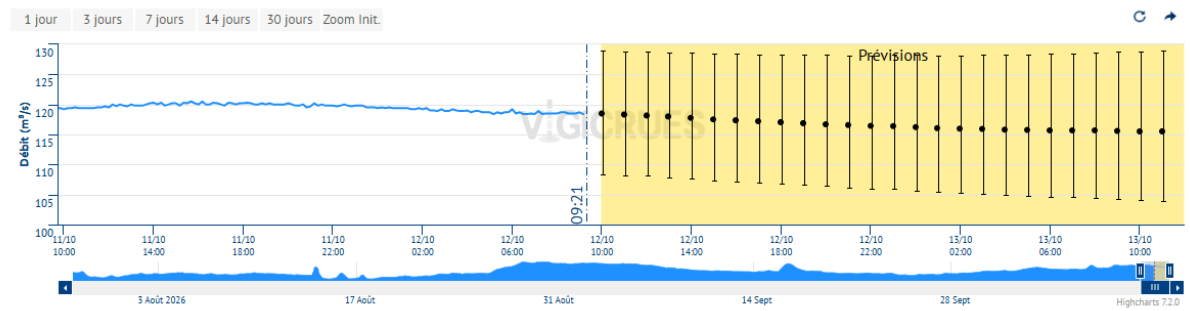
Source : https://www.eptb-loire.fr/en-direct-des-barrages/

Profil en long de la Loire : évolution d'une semaine à l'autre des hauteurs d'eau
Source : *https://www.hydro.eaufrance.fr/mes-exports*



<u>Débit relevé à Montjean</u> : 118.4 m³/s

Montjean-sur-Loire (Loire) - Débits - 12/10/2026 09:21

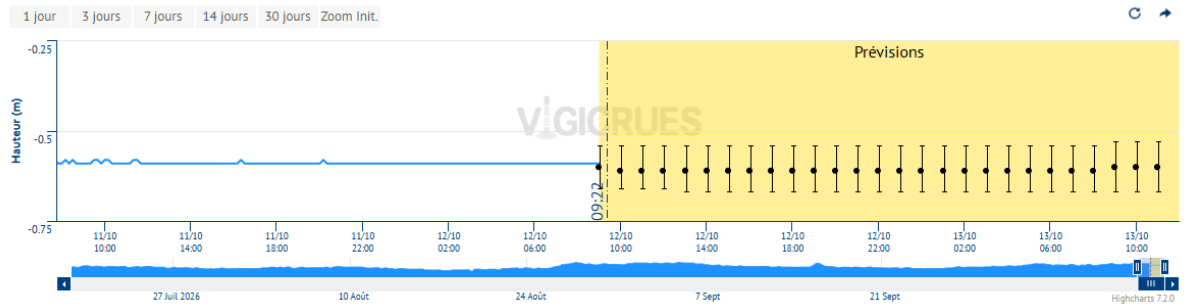


Légende

Montjean-sur-Loire (Loire)

<u>Côte relevée aux Ponts de Cé</u> : -0.59m

Ponts-de-Cé (Loire) - Hauteurs - 12/10/2026 09:22



Légende

Ponts-de-Cé (Loire)

<u>Côte relevée aux Ponts de Cé qui devient critique pour la prise d'eau de Monplaisir</u> : -0.80 m

<u>Identification de la prise d'eau mobilisée</u> : La prise d'eau de Monplaisir est à l'arrêt pour des raisons de maintenance. La prise d'eau de secours est actuellement en fonctionnement.

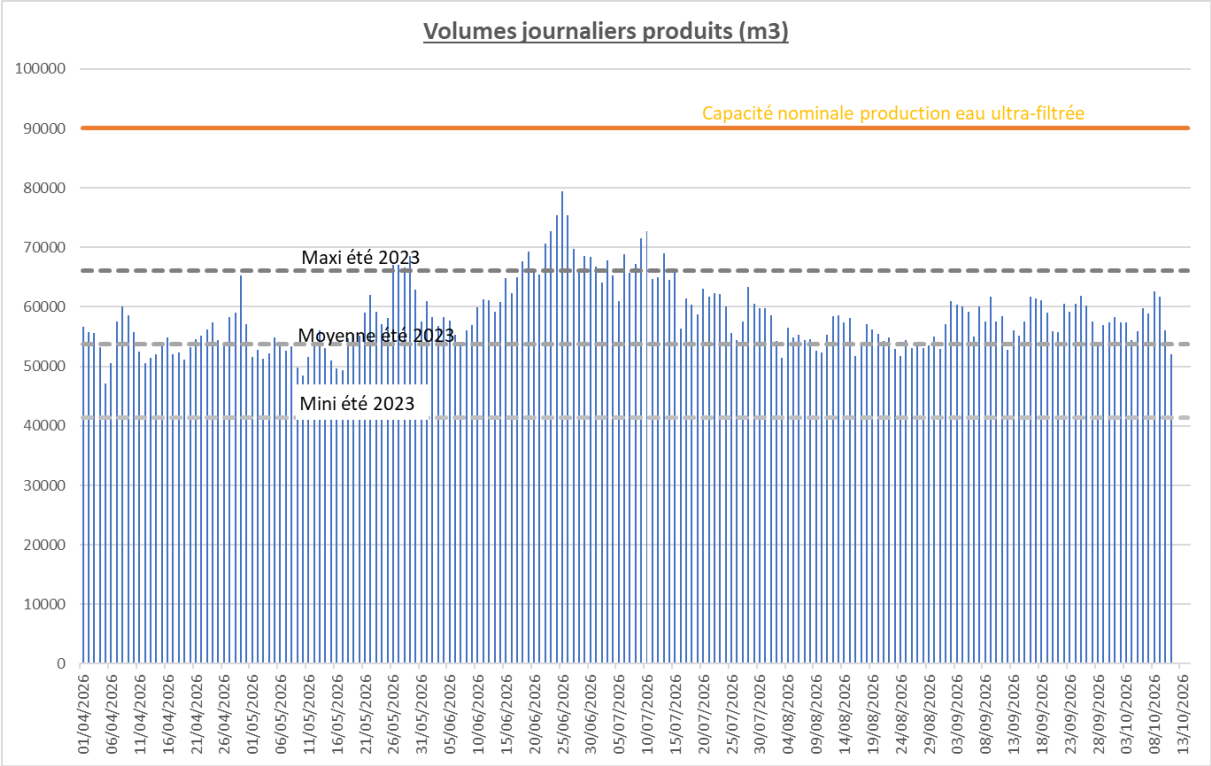


<u>Évolution de la hauteur d'eau au-dessus des pompes dans les forages et dans la nappe d'accompagnement de la Loire</u> *(seuil critique à 1m)* :

- Niveau statique du forage = niveau de la nappe d'accompagnement au repos *(les pompes ne sont pas en fonctionnement)*
- Niveau dynamique du forage = niveau de la nappe d'accompagnement en sollicitation *(les pompes fonctionnent)*

SONDES EN COURS DE REPARATION

<u>Évolution de la production moyenne journalière en sortie d'usine</u> *(demande)* **<u>/ capacité nominale</u>** :



<u>Risque incendie</u> :
La saison des feux de forêt est actuellement terminée en France métropolitaine. Rendez-vous en juin 2027 pour retrouver votre Météo des forêts.

Source : https://meteofrance.com/meteo-des-forets